

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES.

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, , Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
M. Stéphane KERMARREC	donne procuration à M. Lionel AUDION
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

43. Subventions secteur Développement Durable

Madame GAILLOCHET rapporte :

I. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les concours financiers apportés par la ville recouvrent en développement durable la forme de « subventions de fonctionnement ». Il s'agit de la subvention

habituelle, attribuée chaque année pour soutenir l'activité associative dans la commune ou sur le territoire métropolitain, qui permet :

- D'aider et de promouvoir l'animation locale notamment sur le champ de l'environnement, du commerce équitable et de la consommation responsable ;
- De bénéficier de formation pour les agents communaux ;
- De contribuer à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie ;
- De bénéficier d'une expertise dans les domaines concernés ;
- De soutenir l'action bénévole et en même temps l'emploi que génèrent les activités de certaines associations.

En 2020, pour cause de crise sanitaire, les crédits ont été moins consommés pour certaines associations compte tenu de l'arrêt de l'activité, et se verront naturellement reportés sur 2021, elle aussi partiellement neutralisée en terme d'animations.

Il est proposé de renouveler pour l'année 2021 les subventions en tenant compte de cette année blanche.

Associations	Subventions attribuées en 2020	Subventions demandées pour 2021	Proposition de la ville pour 2021
Goujon orvaltais	300 €	500 €	100€
ASAD	200 €	200 €	200€
Bretagne Vivante	150 €	Selon décision Ville	50€
COMPOSTRI	1 000 €	2 000 €	1000 €
Ligue Pour la Protection des Oiseaux	150 €	500 €	100 €
NACPE	300 €	500 €	300 €

Le total des subventions aux associations environnementales s'élève à 1 750 €.

Les crédits correspondants sont prévus sur les comptes 6574.830 (M3DP).

II. SOUTIEN AUX PARTICULIERS POUR UN RECUPERATEUR D'EAU

En 2013, la ville a initié un dispositif de subvention pour promouvoir l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales hors sol (300 litres minimum) pour usage extérieur. 50 foyers en ont bénéficié. Le montant de l'aide était égal au prix du matériel de récupération, plafonné à 30 €.

Selon l'enquête Ecogestes, fin 2016, moins de 50% des foyers orvaltais sont équipés de récupérateurs d'eau. Par délibération du 20 mai 2019 a été votée la reconduction de cette incitation financière pour 2020, 2021 et 2022, selon les mêmes modes opératoires et critères :

- Le dossier de demande comprend un courrier de demande de subvention, une photographie de l'installation réalisée, la facture originale nominative, un justificatif de domicile et un RIB,
- La subvention sera accordée une seule fois par ménage.

Les crédits pour 2021 sont prévus sur le compte 6574.830 pour 300 € ; les montants sont versés dans la limite des budgets communaux disponibles.

Cette action est en cohérence avec le programme d'actions CIT'ERGIE et l'enjeu d'atténuation du réchauffement climatique, en participant à la préservation de la ressource eau et à la diminution des coûts de traitement.

III. SOUTIEN AUX PARTICULIERS POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS

Par délibération du 15 décembre 2014 a été autorisée la signature d'une convention avec POLLENIZ afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques.

POLLENIZ assume pour le compte de la ville :

- Une prestation d'expertise auprès des habitants pour garantir la juste destruction des prédateurs et un suivi du territoire en matière de lutte contre le frelon asiatique,
- La prise en charge des dépenses de l'habitant jusqu'à 50% pour le coût de destruction et démontage des nids.

Au 15 décembre 2020 le montant des interventions s'élève à 1 630 € (48 accompagnements).

Les crédits pour 2021 sont prévus sur le compte 6574.830 à hauteur de 1 500€ ; les montants sont versés dans la limite des budgets communaux disponibles.

IV. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ORVALTAISES ORGANISATRICES D'ECO MANIFESTATION

L'encadrement des équipements municipaux mis à disposition des associations comprend depuis 2017 un volet incitatif pour amener les associations à progresser dans leurs pratiques lors de l'organisation de leur événement au-delà du strict respect des consignes obligatoires.

Ce système couvre les événements orvaltais dont la ville est partenaire, dans la limite d'un événement par an et par association :

- Les vide-greniers des associations de parents d'élèves,
- Les manifestations sportives : les foulées de la Praudière (SCO), le semi-marathon (ACRO), le tournoi de foot de l'ORC, l'eurobasket (OSB), la rand'orvault et la course nature (CCO),
- Les manifestations culturelles et de quartier (Les amis du Bois Saint Louis, association culturelle franco chilienne, centres socio-culturels),

Il se traduit par l'obtention d'un « bonus » pour un bouquet de 3 actions mises en place.

- Une liste d'actions (à coût faible ou nul pour leur mise en place) est proposée à l'organisateur, avec un niveau de priorité en termes d'enjeux et de difficulté de mise en place (tableau en annexe 1),
- L'association organisatrice signifie à la ville les 3 actions sur lesquelles elle souhaite s'engager dans la durée et être évaluée. En année 2, l'association peut renouveler sa demande sur un même événement à condition de poursuivre ses engagements de la première année et de s'engager sur 3 nouvelles actions,
- Le dispositif est piloté par le référent éco-manifestation de la ville, en lien avec les services référents des manifestations. L'évaluation déclenche le versement d'une subvention de 150 €.

4 subventions ont été versées entre juin 2018 et fin 2019 (annexe 2). En 2020, vu le contexte sanitaire aucune demande n'a été formulée.

Il est proposé de prolonger ce dispositif tremplin en 2021 et 2022 pour permettre à toutes les associations de s'inscrire dans une démarche responsable pérenne.

Les crédits pour 2021 sont prévus sur le compte 6574.830 pour 900 €.

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions du secteur développement durable comme exposé ci-dessus.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 31 MARS 2021
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 30 mars 2021
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

Annexe 1 : tableau d'engagement des associations

Champ d'action	Exemples d'actions	Priorité	S'engage à
Réduction des déchets à la source	Mettre en place des systèmes de consignes (gobelets, verres, tasses)	1	
	Utiliser de gros conditionnements	1	
	Utiliser la vaisselle réutilisable pour la restauration du public	2	
	Limiter les consommations d'eau	2	
Tri des déchets	Proposer le tri sélectif sur la manifestation selon les gisements identifiés	1	
	Mettre en place un dispositif opérationnel pour le tri des déchets (surtri)	2	
	Composter les bio- déchets	3	
Consommation	Acheter des produits de saison	1	
	Acheter des produits locaux / bio / équitables	1	
	Inviter les partenaires et prestataires à s'approvisionner en local	2	
Déplacements	Promouvoir le vélo : parking, jalonement, animation...	1	
	Communiquer sur l'accès par différents modes (carte de desserte, temps d'accès au site, qualification des parkings du site)	2	
	Promouvoir le covoiturage	2	
Accessibilité	Mettre en place les aménagements (dont toilettes), accompagnement et signalétique adaptés aux personnes porteuses de handicap, selon contexte	3	
	Rendre la communication (documents, site internet) accessible au handicap	2	
Communication	Afficher ses engagements éco-manifestations dans les supports, sur site	2	
	Dématérialiser la communication	3	

Annexe 2 : bilan 2018-2019 bonus écomanifestation

Evènement	Association	Date	Participation	Engagement 1
Vide grenier	APES	mars-18	1	Verres consignés
Rand'Orvault	CCO	17/06/2018	1	Verres consignés
Vide grenier	APES	15/04/2019	2	Cendriers de poche + cendrier sondage
Trail d'Orvault	SCO	28/09/2019	1	Achats grands contenants

Engagement 2	Engagement 3
Distribution petits bags	Encouragement vélo
Approvisionnement en bio	Communication sur l'engagement
Approvisionnement local + de saison	Installation 2 places PMR
Installation parking vélo sécurisé	Parking réservé covoiturage

Conseil municipal du 29 mars 2021

DCM2021S2N43 – Subventions secteur Développement Durable

